



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°2022-091 – MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES SERVICES MUNICIPAUX

Le quatorze septembre deux-mille-vingt-deux, à dix-huit heures quarante-deux minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Pont-Château, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pont-Château/Saint-Gildas-des-Bois, en session ordinaire, sous la présidence de Mme Danielle CORNET, Maire.

Convocation : le jeudi 8 septembre deux-mille-vingt-deux

Nombre de membres :

En exercice	33
Convoqués	33
Présents	21
Excusés	11
Absent	1

Présents :

Mme Danielle CORNET – M. Stéphane POILVÉ - Mme Sylvie MORAND - Mme Sylvie FUSELLIER – M. Philippe ROUAUD
M. Stéphane MÉREL - M. Armel MOYON – M. Paul LONGATTE - Mme Eliane RENAUT - M. Christian BURLOT
M. Jean-François GAUTIER - Mme Françoise CRAND - M. Sébastien SOURGET - Mme Magali ANDRZEJEWSKI
M. Raphaël CONDÉ JIMENEZ - Mme Caroline SOUFFLET - M. Régis GANDON - Mme Souad TERRASSIN
M. Sébastien COIRRE - Mme Margareth SAMSON - Mme Maddy SAVALLE

Excusés :

Mme Hélène MAVÉRAUD (pouvoir à M. Stéphane POILVÉ)
Mme Muriel MAHÉ (pouvoir à Mme Sylvie MORAND)
Mme Valérie ROSE (pouvoir à Mme Sylvie FUSELLIER)
Mme Lætitia GUTH (pouvoir à Mme Magali ANDRZEJEWSKI)
Mme Christel NORMAND (pouvoir à Mme Margareth SAMSON)
Mme Sabrina DUVAL (pouvoir à M. Sébastien COIRRE)
Mme Nadège BLANCHARD (pouvoir à Mme Françoise CRAND)
M. Brice CLOUET (pouvoir à Mme Danielle CORNET)
M. Erwan TANNNEAU (pouvoir à M. Régis GANDON)
M. Jonathan HERVÉ (pouvoir à M. Philippe ROUAUD)
M. André THIBAudeau (pouvoir à Mme Eliane RENAUT)

Absent :

M. Gabriel DUVAL

Secrétaire de séance :

Mme Maddy SAVALLE

Rapporteur :

Mme Danielle CORNET, Maire

Vu la délibération municipale n°2021-112, en date du 8 décembre 2021, portant adoption du règlement intérieur des services municipaux ;

En vigueur depuis le 1er janvier 2022, le règlement intérieur des services municipaux de la Commune précise un certain nombre d'obligations, notamment en matière d'hygiène, de sécurité ou de conditions de travail que l'agent et l'autorité territoriale doivent respecter à l'intérieur de la collectivité.

Considérant que ce dit règlement peut faire l'objet d'amendements, il est proposé de le modifier afin de préciser les modalités de prêt des véhicules, engins, matériels et fournitures.

Considérant l'avis favorable du Comité Technique et du Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail en date du 1er juin 2022 ;

DELIBÉRÉ

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'approuver la modification du règlement intérieur des services municipaux de la Commune, annexé à la présente délibération.
- > De communiquer à tout agent employé par la Commune le règlement intérieur des services municipaux de la Commune en vigueur.

Pour extrait conforme au registre,
A Pont-Château, le 20 septembre 2022

Le secrétaire de séance,
Maddy SAVALLE

Le Maire,
Danielle CORNET



Pièce annexe : Règlement intérieur des services municipaux

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu :

- De la transmission au contrôle de légalité le : 20/09/2022.....
- De la publication ou notification le : 21/09/2022.....